

POSER UN GESTE MÉMORABLE GRÂCE À UN DON PLANIFIÉ



Fondation
Hôpital
Général
Juif

En ajoutant un don à la Fondation de l'HGJ dans votre testament, votre plan successoral ou votre assurance vie, quel qu'en soit le montant, vous soutenez l'excellence des soins de santé de demain. Si vous avez fait ou avez l'intention de faire un don planifié à la Fondation de l'HGJ, veuillez remplir le présent formulaire confidentiel et nous le retourner.

Nom : _____

Code postal : _____

Nom du (de la) conjoint(e) : _____

Téléphone résidentiel : _____

Adresse : _____

Téléphone au travail : _____

Ville : _____

Adresse courriel : _____

Province : _____

Date de naissance : _____

J'ai (nous avons) déjà inclus la Fondation de l'Hôpital général juif dans mes (nos) plans successoraux.

- Pourcentage (%)
- Montant (\$)
- Montant résiduel
- Autres (par exemple, assurance vie, REER, etc.)
- Je préfère ne pas transmettre cette information pour le moment

J'ai (nous avons) l'intention d'inclure la Fondation de l'Hôpital général juif dans mes (nos) plans successoraux.

AFFECTATION DE VOTRE DON

Les dons généraux non affectés permettent à la Fondation de l'HGJ de répondre aux besoins les plus urgents en matière de soins de santé. Toutefois, si vous préférez, nous serions ravis d'affecter votre don pour soutenir l'une des initiatives suivantes :

- Les besoins les plus urgents
- Un fonds de dotation général
- La recherche
- Autre

Si vous souhaitez que votre don planifié soit affecté à une branche particulière, veuillez communiquer avec nous afin que nous puissions vous fournir la bonne description.

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DES DONNÉS PLANIFIÉS

Au nom de la Fondation de l'Hôpital général juif, nous vous remercions d'inclure l'Hôpital dans vos plans successoraux. En guise de reconnaissance, nous aimerions inscrire votre nom sur le Mur d'honneur numérique ou dans le Hall d'honneur et vous accueillir en tant que membre de la Société 1934 de l'HGJ. Veuillez prendre un moment pour remplir le formulaire ci-dessous.

- OUI!** Veuillez inscrire mon (notre) nom sur le Mur d'honneur numérique ou dans le Hall d'honneur, ainsi que dans d'autres documents et publications appropriés de l'HGJ. Mon nom doit être écrit (nos noms doivent être écrits) comme suit :

Par exemple : Jean Tremblay/Jean et Johanne Tremblay/Jean Tremblay et sa famille/En l'honneur de la famille Tremblay

**Remarque : Les inscriptions doivent comporter un maximum de 3 lignes, et compter environ 30 caractères par ligne, espaces compris.*

- NON MERCI.** Je souhaite que mon don (nous souhaitons que notre don) reste anonyme.

Signature: _____

Date: _____

Veuillez nous indiquer ce qui a motivé votre décision d'inclure la Fondation de l'HGJ dans vos plans successoraux/financiers (facultatif) :

Souhaiteriez-vous partager un témoignage lié à votre don testamentaire dans les publications en ligne et imprimées de la Fondation de l'HGJ si l'occasion se présente?

- OUI!** Veuillez m'appeler au : _____

- NON MERCI.**

MODÈLES DE CLAUSES TESTAMENTAIRES

Si vous souhaitez ajouter un don testamentaire au profit de la Fondation de l'HGJ dans votre testament, voici des modèles de clauses testamentaires, que vous pourrez remettre à votre conseiller(ère) professionnel(e).

1. USAGE GÉNÉRAL

« Je, soussigné(e), lègue la somme de ___ \$ (ou ___ % du reliquat de ma succession, ma police d'assurance vie, etc.) à la Fondation de l'Hôpital général juif – Sir Mortimer B. Davis. »

2. USAGE PARTICULIER

« Je, soussigné(e), lègue la somme de ___ \$ (ou ___ % du reliquat de ma succession, ma police d'assurance vie, etc.) à la Fondation de l'Hôpital général juif – Sir Mortimer B. Davis pour le service ___ (nom du service). »

OU

« Je, soussigné(e), lègue ___ % du reliquat de ma succession à la Fondation de l'Hôpital général juif – Sir Mortimer B. Davis pour la recherche ___ (nom de la recherche). »

LORSQUE LE DON TESTAMENTAIRE PRÉCISE LA MANIÈRE DONT LES FONDS SERONT AFFECTÉS, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'AJOUTER LA MENTION SUIVANTE :

« S'il est de l'avis du Comité Exécutif de la Fondation de l'Hôpital Général Juif – Sir Mortimer B. Davis que le besoin de fonds aux fins décrites dans le présent document n'existe plus, le don testamentaire peut alors être utilisé aux fins générales de la Fondation. »